



## Stationnement pour personne handicapé

Par **Albufeira**, le **23/05/2016** à **12:44**

Bonjour je suis propriétaire d'un appartement où il y a 13 places de stationnement handicapé , et le constructeur a vendu ces places à des propriétaire qui non pas cette carte qu'elle sont mes droit ? Alors que je possède la carte de stationnement ! Depuis depuis 2015

Par **amajuris**, le **23/05/2016** à **13:22**

bonjour,  
ces places de stationnement handicapé figurent-elles dans votre règlement de copropriété ?  
l'existence de place de parking handicapé dans les copropriétés n'est obligatoire que pour les copropriétaires créées après le 1° janvier 2007 avec un minimum de 5% de places prévues pour les occupants.  
salutations

Par **Lag0**, le **23/05/2016** à **13:24**

Bonjour,  
[citation] je suis propriétaire d'un appartement où il y a 13 places de stationnement handicapé[/citation]  
Et ça ne gêne pas trop dans l'appartement ?